

## **Commission électorale facultaire**

### **Délibération du 2 décembre 2021**

#### **Membres de la Commission :**

Président : M. Aurélien Vandeburie

Membres : M. Thibault Gaudin, Mme Joanna Banach, M. Valentin Vigneron, Mme Chantal Vanderwinkel

#### **Objet :**

- Examen de la recevabilité des candidatures déposées et des recours éventuels contre les candidatures
- Examen des recours éventuels contre les listes électorales provisoires.

#### **Constats :**

Aucun recours n'a été formé contre les candidatures déposées. Les membres de la Commission électorale n'ont pas connaissance de motifs qui entraineraient l'irrecevabilité d'une candidature.

Aucun recours n'a été introduit contre les listes provisoires des électeurs

#### **Conclusion :**

La Commission électorale déclare les candidatures recevables et valide les listes des électeurs.